

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE GÉNÉRALE**

**2 OCTOBRE 2017  
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 2 octobre 2017, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Motifs des modifications apportés au règlement 547
- Autorisation d'une nouvelle enseigne sur l'enseigne détaché existante au 1632, route Marie-Victorin
- Montant des indexations accordés aux employés
- Ajout d'un nouveau poste de contremaître

*Fin de la première période de questions.*

**MOMENT DE RECUEILLEMENT**

**2017-391 Dépôt du rapport de la trésorière  
Situation financière au 30 septembre 2017**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du rapport de la trésorière sur la situation financière de la ville en date du 30 septembre 2017.

ADOPTÉE.

**PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS**

**2017-392 Approbation procès-verbal  
Séance générale 11 septembre 2017**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 11 septembre 2017 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

**2017-393      Approbation procès-verbal  
Séance spéciale 18 septembre 2017**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 18 septembre 2017 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

**2017-394      Approbation des comptes - Septembre 2017**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier adjoint pour le mois de septembre 2017 :

<b>Fonds d'administration :</b>	2 794 121.53 \$
<i>(Chèques numéros 26576 à 26784, paiements par débit direct et paiements électroniques)</i>	

<b>Fonds des dépenses en immobilisation :</b>	3 485 554.58 \$
<i>(Chèques numéros 2641 à 2675 paiements par débit direct)</i>	

*Certificat de la trésorière numéro 3009*

ADOPTÉE.

## RÈGLEMENTS

**A-2017-39      Règlement 547-5-1 modifiant le règlement numéro 547 tel qu'amendé par le règlement 547-5 relatif à la circulation des camions et véhicules outils afin d'apporter des modifications à la liste des voies de circulation prohibées ainsi que le plan de circulation**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 547-5-1 modifiant le règlement numéro 547 tel qu'amendé par le règlement 547-5 relatif à la circulation des camions et véhicules outils afin d'apporter des modifications à la liste des voies de circulation prohibées ainsi que le plan de circulation.

**2017-395 Adoption – Projet de règlement 547-5-1 modifiant le règlement numéro 547 tel qu’amendé par le règlement 547-5 relatif à la circulation des camions et véhicules outils afin d’apporter des modifications à la liste des voies de circulation prohibées ainsi que le plan de circulation**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 547-5-1 modifiant le règlement numéro 547 tel qu’amendé par le règlement 547-5 relatif à la circulation des camions et véhicules outils afin d’apporter des modifications à la liste des voies de circulation prohibées ainsi que le plan de circulation.

ADOPTÉE.

**2017-396 Adoption - Second projet de règlement 707-103 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de préciser les usages autorisés dans une zone tampon relative à une voie ferrée**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement 707-103 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de préciser les usages autorisés dans une zone tampon relative à une voie ferrée soit et est adopté.

ADOPTÉE.

**2017-397 Adoption – Règlement 464-6 modifiant le règlement 464 relatif à la conclusion d’une entente intermunicipale entre la Ville de Varennes et la Régie intermunicipale de l’eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable relative à la gestion des ouvrages d’assainissement des eaux**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 464-6 modifiant le règlement 464 relatif à la conclusion d’une entente intermunicipale entre la Ville de Varennes et la Régie intermunicipale de l’eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable relative à la gestion des ouvrages d’assainissement des eaux.

ADOPTÉE.

**2017-398 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-082  
Installation d'une nouvelle enseigne murale et détachée  
1627, route 132**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-09-73 du 6 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-082 afin de permettre l'installation d'une enseigne murale sise au 1627, route 132 et la modification d'une enseigne détachée sise au 1623, route 132 le tout, tel qu'illustré aux plans concepts de la compagnie Atelier de l'affichage, dossier « SS Varennes CL » en date du 23 août 2017 et de la compagnie Mediagraphe, dossier « Place Lionel-Boulet » en date du 2 février 2017.

Le bâtiment est sis au 1627, route 132 sur les lots 285-87, 285-86, 285-85, 284-75, 284-74, 284-73 et 284-7 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-229.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2017-399 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-083  
Modification d'une enseigne murale et d'une enseigne détachée  
311, boulevard de la Marine**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-09-72 du 6 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-083 afin de permettre la modification d'une enseigne murale et d'une enseigne détachée sis au 311, boulevard de la Marine le tout, tel qu'illustré aux plans concepts de la compagnie Enseigne Claude Richard, dossier 05-10-2016 en date du 29 août 2017, conditionnellement à l'ajout d'un aménagement paysager à la base de l'enseigne détachée et au retrait des socles de béton servant à l'éclairage de l'ancienne enseigne.

Le bâtiment est sis au 311, boulevard de la Marine sur le lot 284-65 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-502.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2017-400      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-080  
Installation d'une nouvelle enseigne murale  
50, rue de la Gabelle**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime négative du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-09-70 du 6 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REFUSER la demande de P.I.I.A. no 2017-080 concernant l'installation d'une nouvelle enseigne murale au bâtiment principal sis au 50, rue de la Gabelle le tout, tel qu'illustré aux plans concepts de la compagnie Enseigne Claude Richard en date du 15 août 2017.

Ce refus est justifié par le fait que le projet d'enseigne ne s'intègre pas à l'architecture du bâtiment.

Le bâtiment est sis au 50, rue de la Gabelle sur les lots 839, 840-1, 840-2, 840-3, 841 et 842 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-527.

ADOPTÉE.

**2017-401      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-081  
Nouvelle enseigne murale  
50, rue de la Gabelle**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime négative du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-09-71 du 6 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REFUSER la demande de P.I.I.A. no 2017-081 concernant l'installation d'une nouvelle enseigne murale au bâtiment principal sis au 50, rue de la Gabelle le tout, tel qu'illustré aux plans concepts de la compagnie Enseigne Claude Richard en date du 15 août 2017.

Ce refus est justifié par le fait que le projet d'enseigne ne s'intègre pas à l'architecture du bâtiment.

Le bâtiment est sis au 50, rue de la Gabelle sur les lots 839, 840-1, 840-2, 840-3, 841 et 842 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-527.

ADOPTÉE.

**2017-402      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-079  
Transformation du bâtiment principal  
2050, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-09-69 du 6 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-079 afin de permettre le remplacement de l'escalier extérieur d'issue arrière du bâtiment principal sis au 2050, route Marie-Victorin le tout, tel qu'illustré aux plans concepts d'Anick St-Laurent, architecte, dossier n° 16-188 en date du 1<sup>er</sup> juin 2017.

Le bâtiment est sis au 2050, route Marie-Victorin sur le lot 55-18 au cadastre du Village de Varennes dans la zone C-602.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2017-403      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-078  
Transformation du bâtiment principal  
2386, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-09-68 du 6 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-078 afin de permettre le remplacement de l'escalier extérieur d'issue du bâtiment principal sis au 2386, route Marie-Victorin le tout, tel qu'illustré aux plans concepts déposés de Steve Savard en date du 30 juin 2017.

Le bâtiment est sis au 2386, route Marie-Victorin sur le lot 73-816 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-612.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS**

**2017-404      Planification, organisation, coordination et animation des programmes  
camps de jour, camps spécialisés, sorties en folie et services de garde  
Approbation des critères et exigences**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.1.0.1 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la grille de pointage, les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente pour un appel d'offres pour la planification, l'organisation, la coordination et l'animation des programmes camps de jour, camps spécialisés, sorties en folie et services de garde.

ADOPTÉE.

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2017-405 Convention collective de travail SCFP, section locale 1965, section bureau  
Période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2023  
Autorisation de signature**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil accepte et approuve les termes du renouvellement de la convention collective de travail entre la Ville de Varennes et le Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 1965, section bureau pour une période de sept (7) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2023, le tout tel qu'annexé aux présentes comme si au long récité.

Le maire, le directeur général, la directrice du Service des ressources humaines ainsi que la directrice du Service des finances et trésorière sont spécialement mandatés à signer ce document pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2017-406 Convention collective Syndicat des pompiers, section Varennes  
Période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2019  
Autorisation de signature**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil accepte et approuve les termes du renouvellement de la convention collective de travail entre la Ville de Varennes et le Syndicat des pompiers, section Varennes pour une période de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2019, le tout tel qu'annexé aux présentes comme si au long récité.

Le maire, le directeur général, la directrice du Service des ressources humaines ainsi que le directeur du Service de sécurité incendie sont spécialement mandatés à signer ce document pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2017-407      Acte de servitude – Propriétaire lots P-21, 4070 route Marie-Victorin  
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre le propriétaire des lots P-21, 4070 route Marie-Victorin et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

D'AUTORISER le versement de la compensation tel que prévu pour l'acquisition de la servitude.

ADOPTÉE.

**2017-408      Acte de servitude – Propriétaire lot P-21, 4445 route Marie-Victorin  
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre le propriétaire du lot P-21, 4445 route Marie-Victorin et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

D'AUTORISER le versement de la compensation tel que prévu pour l'acquisition de la servitude.

ADOPTÉE.

**2017-409      Modification contractuelle  
Réparations de pavage sur le territoire de la ville et réfection d'un  
tronçon de la route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents



D'APPROUVER la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 22 544.81 \$ plus taxes au contrat octroyé à 175784 Canada inc. (Bricon). Cette dépense sera financée à même le fonds d'infrastructure.

D'AUTORISER le retrait des travaux d'aqueduc optionnels du contrat au montant de 221 978.12 \$ plus taxes.

*Certificat de la trésorière numéro 2998*

ADOPTÉE.

**2017-410      Indexation – Échelle salariale des cadres  
Période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2023  
Mise à jour du recueil des conditions de travail des cadres**

ATTENDU la signature d'une nouvelle convention collective par les employés de la Ville de Varennes, membres du Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 1965, groupe bureau, prévue pour le 4 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte de réviser la rémunération du personnel cadre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 en accordant les mêmes taux d'indexation annuels prévus pour le personnel syndiqué du groupe bureau pour les années 2017 à 2023. Les autres conditions de travail des cadres devront de plus minimalement rencontrer celles des syndiqués.

QUE le nouveau programme de retraite progressive soit intégré au recueil des conditions de travail des cadres, le tout selon les paramètres de l'article 22 de la convention collective SCFP, section locale 1965, groupe bureau.

ADOPTÉE.

**2017-411      Transferts budgétaires 2017**

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 116 393 \$ pour 2017, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 27 septembre 2017 et joints en annexe des présentes comme si au long récité.

ADOPTÉE.

**2017-412      Embauche – Contremaître au Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal confirme l'embauche de Monsieur Normand Soulard au poste de contremaître au Service des travaux publics, poste cadre permanent à temps complet, à compter du 10 octobre 2017.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si au long reproduites.

ADOPTÉE.

**2017-413 Nomination – Adjointe administrative au cabinet du conseil**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu

QUE le Conseil municipal nomme Madame Caroline Malo au poste d'adjointe administrative au cabinet du conseil, et ce, en date du 3 octobre 2017.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si tout au long reproduites.

Monsieur le conseiller Bruno Desjarlais demande le vote. Monsieur le maire appelle le vote.

Ont voté pour : messieurs et mesdames les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Denis Le Blanc, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Francis Rinfret et Bruno Desjarlais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

**2017-414 Prime de garde – Service de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale, division ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accorde au personnel cadre du Service de sécurité incendie le versement d'une prime de garde hebdomadaire de 300 \$, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016, indexée selon l'augmentation accordée à l'échelle salariale du personnel cadre.

ADOPTÉE.

**2017-415 Mouvement du personnel  
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2017-10 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 27 septembre 2017.

ADOPTÉE.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Panneau de limite de vitesse absent sur la rue du Parc, près de l'intersection du boulevard René-Gaultier
- Évaluation des demandes possibles pour le programme de subvention pour les maisons lézardées
- Signification des deux inukshuk installés sur le territoire
- Installation des bancs de parc acquis au Magasin Général
- Manque d'aménagement décoratif sur la promenade Marguerite d'Youville
- Signalisation du Vieux-Varennes sur la piste cyclable
- Type d'aménagement paysager demandé à un propriétaire de la rue Sainte-Anne
- Remerciements pour le travail effectué par Messieurs les conseillers Francis Rinfret et Bruno Desjarlais
- Revitalisation du boulevard Marie-Victorin
- Demande d'installation d'abribus sur la route 132 à l'intersection du Chemin du Petit-Bois
- Transport lourd sur le chemin de la Butte-aux-Renards
- Demande d'aide à la municipalité de Restigouche sud-est
- Modification précise apporté au règlement 547
- Usage permis dans les zones tampons à proximité des voies ferrées
- Demande d'intervention afin de faire cesser les sifflements de train à proximité de l'intersection entre la voie ferrée et la Montée de la Baronnie
- Plan de développement visant à la réfection des passages à niveau
- Plainte concernant l'utilisation d'un canon à air comprimé
- Nature des acquisitions sur les lots P-21
- Expropriation d'une servitude sur la route Marie-Victorin
- Acquisition d'une résidence sur la route Marie-Victorin par la SEMECS
- Nature de la nomination de l'adjointe administrative au cabinet du maire et motif d'opposition.

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

## **PAROLE AUX CONSEILLERS**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 08.

*Le maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

---

Martin Damphousse

---

Me Marc Giard, OMA